

Contrat Foncier Local Lauris Puget

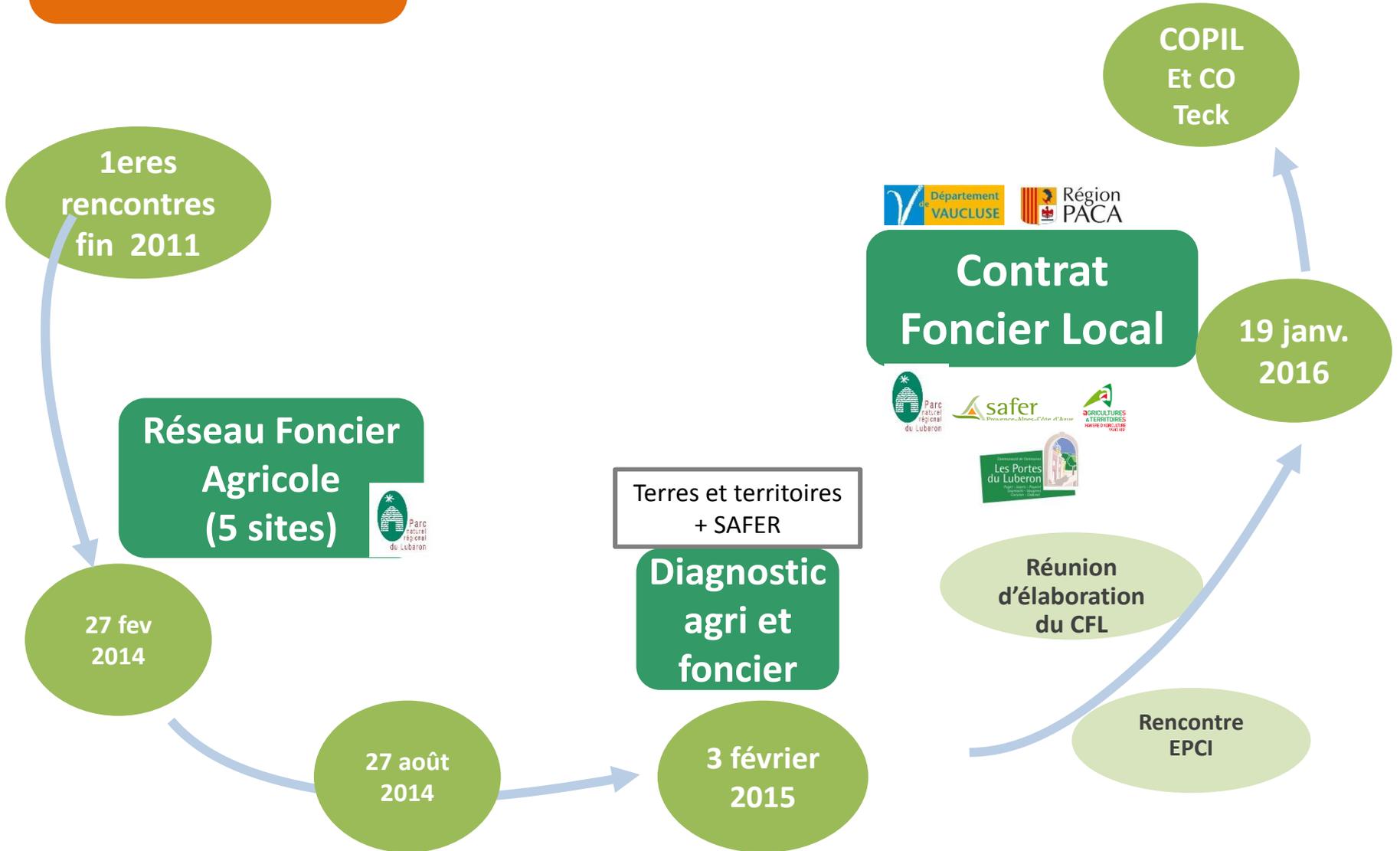


Le 19 janvier 2016

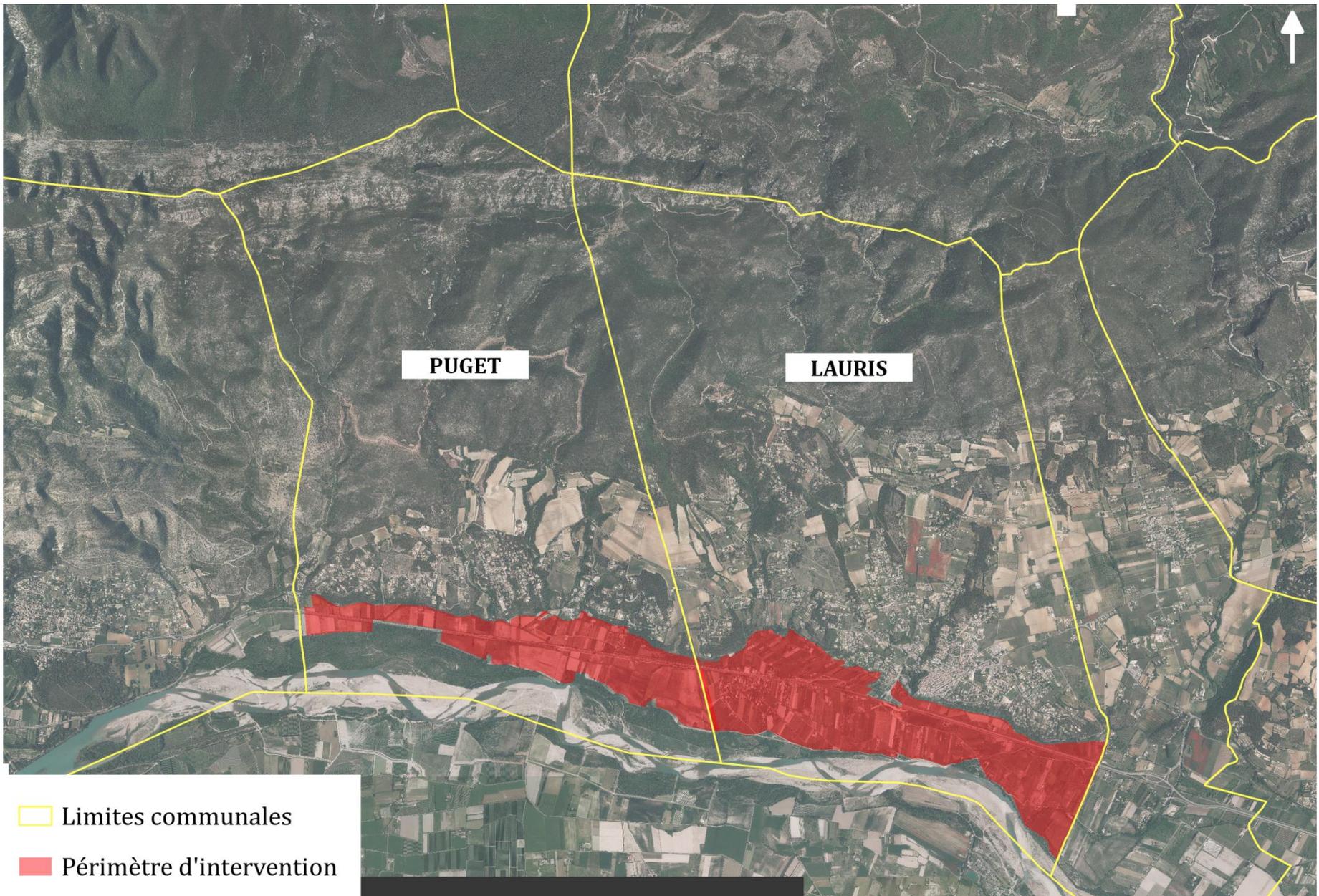


Politique Foncière Région
et Départements

Le parcours du projet Lauris /Puget



Périmètre du Contrat Foncier Local Lauris Puget



Une plaine agricole fragilisée

➔ 476 hectares de terres agricoles

➔ 43 % en friche, soit plus de 200 hectares

➔ Des structures parcellaires peu propices au développement agricole :

- ✓ *Taille moyenne des parcelles de Lauris : 1 600 m² ;*
- ✓ *Des comptes de propriété très « explosés » ;*
- ✓ *576 comptes de propriété sur le périmètre.*

➔ Phénomènes *de* cabanisations



Les 3 objectifs du Contrat Foncier Local

- ➔ **Objectif 1** : Préserver le potentiel de production, lutter contre les conflits d'usage et la spéculation foncière
- ➔ **Objectif 2** : Restructurer le foncier agricole
- ➔ **Objectif 3** : Soutenir l'activité économique agricole



Objectif 1 : Préserver le potentiel de production, lutter contre les conflits d'usage et la spéculation foncière

➔ Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)

- ✓ *Accompagnement des communes par le PNRL et la Chambre d'Agriculture.*

➔ Lutter contre la spéculation foncière :

- ✓ *Surveillance du marché foncier agricole grâce à la mise en place d'une Convention d'Observation Foncière ;*
- ✓ *Mobilisation de la préemption avec révision de prix si nécessaire ;*
- ✓ *Information des propriétaires sur les dispositifs de préservation du foncier.*



Objectif 2 : Restructurer le foncier agricole

➔ **Une animation foncière dédiée à la restructuration foncière et à la remise en valeur des terres incultes :**

- ✓ *Elaboration d'un publipostage à destination des propriétaires de friches ;*
- ✓ *Communication sur l'opération auprès des structures économiques agricoles ;*
- ✓ *Travail d'animation avec les agriculteurs et les propriétaires pour la mise en place de locations, d'échanges et de cessions.*

➔ **Stock foncier par la SAFER si opportun**



Objectif 2 : Restructurer le foncier agricole

- ➔ **Un dispositif d'aide aux travaux de remise en état des friches :**
 - ✓ *Prise en charge de 80% du coût des travaux (périmètre ZAP), plafonnée à 1 200 €/ha en cas de réalisation par un prestataire et 400 €/ha en cas de réalisation par l'exploitant.*
- ➔ **Un dispositif d'aide à l'acquisition de petites parcelles en friche et aux échanges et cessions amiables à caractère restructurant :**
 - ✓ *Prise en charge de 80% des frais annexes d'acquisition (frais de notaires, documents d'arpentage) par le Département, plafonné à 800 € ;*
 - ✓ *Plans d'échanges et cessions de petites parcelles au sens du code rural.*
- ➔ **Identification des biens présumés vacants et sans maître, mise en œuvre d'une procédure de rétrocessions aux communes si elles le souhaitent.**



Objectif 3 : Soutenir l'activité économique agricole

➔ Accompagnement des projets économiques portés par les exploitants agricoles et leurs groupements :

- ✓ *Accompagnement de la Chambre d'Agriculture pour les nouveaux projets économiques ;*
- ✓ *Accompagnement du PNRL pour des projets économiques collectifs de valorisation des productions agricoles locales.*

➔ Accompagnement des cédants et renouvellement :

- ✓ *Accompagnement des cédants par la Chambre d'Agriculture, mise en relation des cédants et des candidats à l'installation.*



CONTRAT FONCIER LOCAL du PNRL : programme d'actions et financements sur 3 ans

Actions	Maître d'Ouvrage	Partenaires co-financeurs	Montant participation sur trois ans (HT)
OBJECTIF 1 : Préserver le potentiel de production, lutter contre les conflits d'usages et la spéculation foncière			
Création d'une ZAP	Communes de Lauris + Puget	Région 30% Communes 70%	3 000 € 7 000 €
Préparer le volet agricole du PLU	Commune de Lauris		
Lutter contre spéculation foncière	Région/SAFER		
OBJECTIF 2 : Restructurer le foncier agricole			
Mission d' animation foncière	SAFER	Région 80% SAFER 20%	19 200 € 4 800 €
Frais d'acquisition de petites parcelles à caractère structurant	SAFER par substitution au propriétaire	Département 80% Propriétaire 20%	30 000 € (plafonné à 800 € par acte) 7 500 €
Mise au point de plans d'échanges et cessions d'immeubles ruraux hors périmètre	Propriétaires	Département 80%	30 000 € (frais d'échanges)
Frais annexes aux restructurations parcellaires amiables (frais d'actes et documents d'arpentage)		Propriétaires 20%	7 500€ (frais d'échanges)
Constitution d'un stock foncier par la SAFER	PNRL/ EPCI Portes du Luberon		
Prise en charge des frais financiers de stockage sélectif de petites parcelles de friches			7 500 €
Travaux de remises en état des terres en friches	Exploitants agricoles	Département 80% (ZAP)	45 000 €
		Bénéficiaire 20% (ZAP)	11 250 €
Travaux de remise en état des parcelles remises aux communes (via SAFER)	Communes	Région 50% (de 30 à 60 %)	5 000 €
		Communes 50%	5 000 €
Identification des biens présumés vacants	Communes de Lauris et Puget	SAFER	
OBJECTIF 3 – Soutenir l'activité économique agricole			
Accompagnement des projets collectifs portés par les exploitants agricoles et leurs groupements	PNRL ou Association d'agriculteurs (GEIE) ou Chambre d'Agriculture	Programme LEADER VIVEA CRET / PNR (ingénierie financière)	
Renouvellement / Installation des exploitations	Chambre d'agriculture		

Contrat Foncier Local lauris Puget en chiffres

➔ **173 000€**

Département du Vaucluse 105 000€

Région PACA 56 000 €

SAFER 12 000€

Parc du Luberon 7 500€



Composition des instances de suivi

➔ **Le Comité de Pilotage :***(représentants)*

- ✓ *Président du Conseil Départemental*
- ✓ *Président de la Région PACA ;*
- ✓ *Président du PNRL ;*
- ✓ *Président de la Chambre d'Agriculture ;*
- ✓ *Président de la SAFER PACA.*
- ✓ *Maire des 2 communes*
- ✓ *Autres partenaires extérieurs si nécessaire : ADEAR 84 , Terre de liens,*

➔ **Le Comité Technique local :**

- ✓ *Animateur PNR Luberon*
- ✓ *Les Maires des 2 communes (représentants) ;*
- ✓ *Des agriculteurs (1 ou 2 représentants) de chaque commune;*
- ✓ *Un technicien du Département, de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER ;*
- ✓ *Ouverture possible à des partenaires extérieurs si nécessaire.*

